

Lorsque la Prévôté bascula

PROPOS RECUEILLIS
PAR MICHAEL BASSIN

Le 7 avril 1862, la paroisse catholique romaine de Moutier est rétablie par un décret du Grand Conseil. Ainsi, en cette année 2012, elle fête son 150e anniversaire et organise tout au long de l'année une série de manifestations sous le thème «Enracinés, portons du fruit!»

Dans ce cadre, elle a récemment invité Damien Bregnard, archiviste adjoint aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle, pour donner une conférence sur...la Réforme en Prévôté (qui s'étendait des sources de la Birse jusqu'à Courrendlin, comprenant même quelques villages du Val Terbi). Car fait parfois oublié, la paroisse catholique de Moutier a été supprimée dès 1531 et jusqu'en 1862. Le JdJ revient aujourd'hui sur cette période de l'histoire, avec le regard de l'historien Damien Bregnard.

Parmi les raisons qui ont permis à la Réforme de s'installer en Prévôté, vous évoquez la moralité du clergé de l'époque qui était sujette à caution...

Il est difficile de «mesurer» l'état moral d'une population d'il y a 500 ans, et le risque est grand de ne retenir que les faits saillants, ceux qui ont laissé des traces dans les documents. Néan-



Le trafic des indulgences est une des causes à l'origine de la Réforme. Ici, Damien Bregnard tient une indulgence en faveur de l'Eglise collégiale de Moutier-Grandval, concédée par le cardinal Mathieu Schiner, légat de Rome auprès des Confédérés, en 1514. Un document des Archives de l'ancien Evêché. DARRIN VANSELOW

moins, la formation et la moralité du clergé n'étaient en rien comparables à celles qu'on se représente aujourd'hui, et dont l'image date probablement de la fin du 19e siècle: le curé comme homme d'esprit, de culture et de lettres de la paroisse. Au 16e siècle, le concubinage des prêtres

était un fait bien réel, certains vivaient même avec femme et enfants. Ils devaient payer des amendes, dont la régularité laisse à penser qu'elles s'étaient plutôt transformées en taxes...

Avez-vous un exemple concret illustrant ce problème?

En Prévôté, au mois de juillet 1531, Berne réclame l'éloignement des femmes de mœurs légères entretenues dans une maison du couvent. Mais la réclamation reste sans effet. Le 30 août, Leurs Excellences exigent, apparemment sans succès, que ces femmes soient éloignées... ou épousées jusqu'à la Saint-Michel (29 septembre) au

plus tard! On se plaint aussi que le chapitre de Moutier-Grandval laisse des paroisses sans curé (Court, Sorvilier) ou maintienne en fonction des prêtres incapables. Mais rassurez-vous, la Prévôté n'était pas un cas particulier. On rencontre les mêmes doléances ailleurs dans le diocèse.

Des questions matérielles ont-elles aussi aidé à l'implantation de la Réforme?

Oui. La dîme (l'impôt perçu par le clergé), les taxes d'Eglise (ou le casuel, les frais d'obsèques par exemple) ainsi que les richesses importantes amassées par les couvents au cours des siècles

ont provoqué le mécontentement populaire. En 1525 déjà, dans le contexte agité de la Guerre des paysans, les habitants de la Prévôté s'étaient ameutés devant les abbayes de Bellelay et de Moutier-Grandval. En 1530, les habitants de Tavannes croient un peu naïvement que les nouvelles doctrines religieuses leur permettront de manger à la table du pasteur et de jouir de ses biens, selon un rapport du bailli de Nidau aux autorités bernoises. Ils refusent alors de payer la dîme et les intérêts des terres ecclésiastiques. On sent bien une certaine rancœur du peuple prévôtois envers le chapitre. La Réforme survient donc dans un contexte d'agitation «sociale», comme on dirait aujourd'hui.

Mais vous dites que la réussite de la Réforme en Prévôté est surtout due à une question politique. Vous affirmez que le canton de Berne avait tout intérêt à ce que la Prévôté devienne réformée. Pourquoi?

C'est une question de jeu de pouvoirs qui dépasse le strict cadre de la petite Prévôté. Vers 1500, au terme de la Guerre de Souabe, Berne est un canton puissant. Depuis 1486, il a pris le chapitre et les gens de la Prévôté «en combourgeoisie». Une combourgeoisie est une alliance par laquelle une ville étend son droit de cité à une autre ville ou à une région.

Par la combourgeoisie de 1486, Berne s'engage à maintenir dans leur bon droit les gens de la Prévôté et à les défendre contre ceux qui voudraient leur faire violence sans raison. En échange, les Prévôtois doivent partir en guerre aux côtés des Bernois, sauf si l'adversaire est l'évêque de Bâle. Depuis ce moment, l'évêque n'est plus seul «maître à bord» en Prévôté. Pour Berne, mettre un pied dans la région offre l'occasion de contrer l'influence soleuroise dans la sphère jurassienne; Soleure était aussi combourgeois de la Prévôté et du chapitre de Moutier-Grandval.

Entre la morale du clergé qui laissait à désirer, la problématique matérielle et les questions de pouvoir, ça laisse peu de place pour l'aspect spirituel... Les gens n'ont-ils pas été touchés par le nouveau message véhiculé?

Très certainement que si, mais la chose est beaucoup plus difficile à appréhender, étant du ressort de la vie intérieure, tandis que les archives, par exemple les Archives de l'ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy, conservent des documents administratifs, dans lesquels les acteurs «s'épanchent» généralement moins sur ce genre de sujet.

Concrètement, qui a décidé ou qui a accepté la Réforme en Prévôté, et selon quel processus?

C'est à l'instigation de Berne qu'on procède aux votes dans chaque paroisse. On appelait cela le «plus». Il s'agit d'un vote à la majorité absolue, qui peut donc générer de fortes minorités. Certaines paroisses acceptent la Réforme (par exemple Court, Malleray et Sornetan, les 22 et 23 janvier 1531), mais Moutier refuse dans un premier temps (le 22 janvier). Comme il est inconcevable, aux yeux des partisans de la foi nouvelle, que le chef-lieu de la Prévôté reste catholique, on y organise une seconde votation, le 12 mars, en présence de délégués bernoises cette fois. La seconde tentative sera la bonne: la Réforme est acceptée et l'Eglise paroissiale Saint-Pierre débarrassée de ses ornements. Le 15 juillet, c'est au tour de l'église collégiale Saint-Germain d'être pillée par les paysans, qui brûlent les autels et les images. Une minorité de communautés (la Prévôté Sousles-Roches, comprenant Courrendlin, Châtillon, Rossemaison, Vellerat, Corban, Courchapoix, Mervelier et Elay) est demeurée catholique. ●

 www.journaldujura.ch

Que représentait la Prévôté au 16e siècle? La Réforme a-t-elle réussi à s'imposer du jour au lendemain? Qu'en est-il du rétablissement de la paroisse catholique à Moutier en 1862? Réponses sur notre site!

LE PASSAGE TRÈS REMARQUÉ DE FAREL EN PRÉVÔTÉ

Quand Guillaume Farel, muni d'une lettre de recommandation de Berne, vient prêcher la Réforme à Tavannes, en mai 1530, il n'en est pas à son coup d'essai, explique Damien Bregnard: «Véritable messenger de l'Evangile, il a déjà enflammé de ses prédications les diocèses de Meaux, de Bâle, de Montbéliard, de Strasbourg et de Metz. Ses fougueuses prédications reçoivent bon accueil en Prévôté, même si les populations des environs ne montrent pas le même enthousiasme. A Bellelay par exemple, les tentatives du réformateur se soldent par un échec.» Le 29 juillet 1530, l'évêque de Bâle se plaint auprès des Bernois en ces termes: Un nommé Farel parcourt notre territoire, dégorgeant beaucoup d'injures contre notre personne, ce qu'il n'a sans doute pas appris dans l'Evangile (...). Il ne se contente pas de se conduire ainsi dans les lieux dont nous sommes le seigneur temporel [Farel a aussi prêché à La Neuveville et à la Montagne de Diesse, en Erguël (diocèse de Lausanne)] mais il en fait autant là où nous possédons tout à la fois la puissance spirituelle et séculière, à savoir dans notre Evêché et particulièrement à Moutier-Grandval. «Farel a donc été le véritable réformateur des vallées méridionales de l'Evêché de Bâle. Il participera encore activement à la réformation de Neuchâtel, de Genève et du Pays de Vaud», explique Damien Bregnard. ● MBA

En mars 1531, suite à un premier refus de la Réforme par la paroisse catholique de Moutier en janvier, une seconde votation est organisée. Celle-ci sera la bonne.